

**Série de réfutation de la pensée extrémiste (8)**



**Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar**

## **La position de l'Islam face à l'usage de boucliers humains**

**Par : Pr. Ibrahim Salah al-Hodhoud**

**Ancien Président de l'Université Al-Azhar**

**Préfacé par :**

**Pr. Abdel Fadil Al-Qoussi**

**Membre du Conseil des Grands oulémas**

**Vice-Président de l'Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar**

Traduit par

**Pr. Oussama Nabil**

Révisé par

**Pr. Sami Mandour**

## Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar



### Projet de réfutation de la pensée extrémiste

#### Série : Réfutation de la pensée extrémiste (8)

#### Superviseur général :

Pr. Dr. Mohamed Abd al-Fattah al-Qoussi

#### Livre : La position de l'Islam face à l'usage de boucliers humains

Auteur : Pr. Dr. Ibrahim Salah al-Hodhoud

Traduit par: Pr. Oussama Nabil

Révisé par: Pr. Sami Mandour

#### Président du Conseil d'Administration :

Osama Yassin

#### Directeur Général :

Dr. Hamdallah al-Safti

### Avertissement

Tous les droits sont réservés à l'Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar. Il est strictement interdit de publier ou de republier, de copier ou de sauvegarder intégralement ou partiellement le présent livre ou de le stocker sur des appareils de restitution ou de récupération ou d'enregistrement sans obtenir au préalable le consentement écrit de l'Organisation.

### Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar

Projet de réfutation de la pensée extrémiste

Université d'Al-Azhar — Quartier 6 — Ville Nasr

Téléphone : +202 23868114

Fax : +202 23868116

Email : [info@waag-azhar.org](mailto:info@waag-azhar.org)

Site web : [www.waag-azhar.org](http://www.waag-azhar.org)

**Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux**

## Tableau de translittération

'	ء
ā	ا
B	ب
T	ت
th	ث
J	ج
ḥ	ح
kh	خ
D	د
dh	ذ
R	ر
Z	ز
S	س
sh	ش
ṣ	ص
ḍ	ض
ṭ	ط
ẓ	ظ
'	ع
Gh	غ
F	ف
Q	ق
K	ك
L	ل
M	م
N	ن
H	ه
U	و
I	ي

## Préface

Par

**Pr. Dr. Mohamed Abdel Fadil Al-Koşi**

**Membre du Comité des Grands Savant d'Al-Azhar**

Dans son livre riche de symboles intitulé *Al-Futūḥāt al-Makyyiahn* (Les illuminations de La Mecque), al-Shaykh al-Akbar, Muḥyī al-Dīn Ibn 'Arabī, souligne que la vraie entité musulmane ne pourrait exister que lorsque les émotions intérieures cesseront de se développer, de s'élever et de transcender. Dans ses relations avec l'univers et Son Créateur, cette entité doit faire « une ascension spirituelle » à travers laquelle, elle passe d'un état émotionnel descendant à un autre état ascendant qui est le plus élevé et le plus splendide. Sinon, cette entité serait l'otage de la stagnation et de la rigidité et finirait par sombrer dans un profond sommeil et la mort !!!

Grâce à cette « ascension spirituelle », les perspectives infinies de l'être humain s'élargissent et incluent toutes les créatures qui, aux yeux de cet être, deviennent pleines de vie et louent son Créateur sans utiliser une langue, et se prosternent sans avoir une existence matérielle. Il voit, ainsi, l'existence avec les yeux de la beauté et de l'amour et de l'esprit et avec la sérénité. Il possède, alors, l'univers tout entier avec toutes ses dimensions visibles et invisibles.

Si ce regard transparent et raffiné caractérise l'image de l'Islam dans notre époque où prédominent du haut vers le bas les valeurs matérielles - il aurait l'effet de la magie sur des âmes assoiffées de vérité, affamées de sécurité et d'équité. Ce regard serait, également, un remède pour beaucoup de maladies et de douleurs ; il envahirait les cœurs et les esprits pour illuminer les ténèbres les plus obscures et les plus sombres.

Si ce regard transparent et raffiné caractérise l'image de l'Islam de nos jours, vous ne trouverez parmi les musulmans que des gens dont la miséricorde mutuelle habite leurs cœurs, qui accordent aux autres le beau pardon, qui souffrent des gémissements des veuves et des douleurs des opprimés et des besogneux et qui s'élèveront au-dessus de la saleté de la haine, et de la grossièreté. On ne verra alors chez les fils d'Adam partout dans le monde que des cœurs désirant la beauté de la vérité et visant la splendeur de la justice, et

aspirant atteindre les valeurs sublimes sans violence abominable, ni haine noire désagréable, ni effusion de sang, ni cadavres déchiquetés, ni décapitations !!!

Toutefois, cette vision transparente et raffinée – où se mêlent la sensation et la sagesse a malheureusement été renversée à notre époque. Quelle est la place de cette vision dans l'esprit de ceux qui croient que « l'Islam », avec son universalité, sa grandeur et sa miséricorde, n'est que « la passion du monopole du pouvoir » et se limite à « s'emparer » des rênes du pouvoir ? Pour ces gens-là, « l'Islam » devient prisonnier « d'un jeu politique » où se trament des manœuvres et des manipulations et disparaissent ses nobles perspectives et ses finalités sublimes ?!

Où est la place de cette vision transparente et raffinée dans leurs écrits noirs ? À cause de ces gens-là, le monde est fortement divisé en deux « camps » distincts : le « camp » de la foi auquel appartiennent les adeptes de cette vision, et le « camp » du *Kufr*, mécréance préislamique qui doit absolument disparaître. Conformément à la logique des jeux politiques, les partisans de ces écrits noirs sèment le désordre dans les pas, y versent le sang et y laissent des cadavres partout après avoir conduit les jeunes innocents de la nation au malheur et à la haine affreuse et les avoir abandonnés pour qu'ils propagent la violence et la destruction partout. Par-là, ils ne visent qu'à assouvir leur désir de convoiter le pouvoir comme s'il ne restait de tous les enseignements de l'Islam (esprit, valeurs et principes) qu'« un pouvoir à kidnapper » pour lequel on sacrifie les âmes des personnes et on rend le sang bon marché !

Où sont passées cette transparence et ce raffinement de ceux qui prétendent être les héritiers du courant « salafiste », en le prenant comme prétexte pour prêcher la stagnation, la rugosité et une vision unilatérale ? Ils attirent ainsi l'attention des musulmans sur des traditions étrangères et à des apparences trompeuses qui ont laissé les portes grandes ouvertes à des avis religieux sur lesquels ont été basées les prétentions terroristes partout. Je voudrais dire par là ce qu'ils appellent dans leurs écrits « la lutte contre la faction qui n'applique pas ce qu'Allah a prescrit, *al-Ṭā'ifah al-mumtani'ah* ». Cette idéologie représente un fléau abominable qui est devenu le pivot central et dogmatique pour beaucoup de groupes adoptant la violence dans le passé comme dans le présent.

Qu'en est-il de cette vision transparente et raffinée chez les organisations terroristes dont les noms odieux qui font faussement et illégitimement appel au

nom de l'Islam et du Califat ? Ensuite, les partisans de cette idéologie sèment la terreur sur Terre. Ils tuent, mutilent, et décapitent sous les yeux de tous avec un sang-froid, sans se rendre compte de la gravité de leurs crimes perpétrés contre l'Islam en associant son image à celle du versement du sang et des cadavres. C'est à cause de leur idéologie que l'Islam, aux yeux de beaucoup de gens, s'est transformé en « épidémie » qui sévit dans le monde entier ? Quelle est donc « l'image mentale » inscrite dans la mémoire des « enfants du monde » au sujet de « l'Islam » à cause des groupes terroristes qui prétendent lever sa bannière, et respecter ses principes ?

Pourquoi ces gens-là ne pensent-ils pas au « *djihad* spirituel » musulman grâce auquel l'humanité pourrait prendre une autre direction différente et s'élever vers les horizons de la transcendance spirituelle en matière d'esprit, de raison et d'émotion ? Une telle tendance pourrait inciter l'humanité à assurer aux affamés, aux sans-abris et aux malades parmi les humains la nourriture, les médicaments suffisants et tout ce qui est nécessaire pour survivre, et à se débarrasser de l'égoïsme individuel abominable qui est le fruit de la civilisation matérialiste pragmatique.

Dans cette série scientifique, nous essayons de corriger les idées erronées en réfutant les préjugés et les allégations que ces individus déviants ont attachées à l'Islam. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la vérité de l'Islam et de leur montrer le chemin qui leur permettra de plaire à leur Seigneur et de suivre leur Prophète ﷺ<sup>1</sup>.

Nous implorons Allah de nous accorder le succès et l'agrément, car Il est le Meilleur qu'on doit solliciter et de Qui nous espérons obtenir tout ce que nous désirons.

---

<sup>1</sup> Cette calligraphie arabe signifie : (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète ﷺ). Elle sera apposée à la suite du nom du Prophète Muḥammad ﷺ, dès que celui-ci sera mentionné, par respect et amour pour ce dernier (note du traducteur).

## Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

### Introduction

La préservation de la vie humaine et sa protection contre les agressions sont des principes fondamentaux en Islam. Le Prophète Muhammad (Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a clairement indiqué que le fils d'Adam (Caen) qui a tué son frère portera le même péché que ceux qui le suivent, car il est le premier à commettre un meurtre sur terre. Le prophète (Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit dans le hadith : « *Il n'y a pas une âme qui soit tuée injustement sans que le premier fils d'Adam n'en ait une part de responsabilité. Ceci, car c'est lui qui a instauré le meurtre.* ».<sup>2</sup>

Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ dit : « *L'homme est la création d'Allah ; maudit soit celui qui détruit la création d'Allah.* »<sup>3</sup> Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ dit : « **Les premières choses pour lesquelles on jugera entre les gens au Jour de la Résurrection sont les crimes de sang.** »<sup>4</sup> Un autre hadith rapporte que Ibn Omar (qu'Allah l'Agréé) a vu le Prophète ﷺ tourner autour de la Kaaba en disant : « *Comme tu es pure, comme ton odeur est agréable, comme tu es grande et comme ton caractère sacré est grand ! Je jure par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa main ! Le caractère sacré du croyant, de son argent, de son sang est auprès d'Allah plus grand que ton caractère sacré.* »<sup>5</sup>

Ces paroles et d'autres témoignent de la valeur accordée à l'être humain en Islam. Ainsi, l'Islam a établi des principes afin de protéger les civils en temps de guerre, et les jurisconsultes ont abondamment détaillé ces principes dans le chapitre consacré au *jihad* et aux conséquences de la guerre dans les ouvrages

---

<sup>2</sup> Rapporté par al-Bukhārī, n° 3335, Muslim, n° 1677, et Ahmad, n° 3630.

<sup>3</sup> Rapporté par al-Tirmidhi dans ses Sunan, hadith n° 1935.

<sup>4</sup> Rapporté par al-Bukhari, n° 6864, Muslim, n° 1678, et Ahmad, n° 388.

<sup>5</sup> Rapporté par Ibn Majah, n° 3932.

de *fiqh*. Nous allons maintenant présenter l'attitude de de l'Islam vis-à-vis de l'usage des boucliers humains.

### Définition de l'expression

Chez les juristes, il existe un terme appelé « التترس » (al-Tatarrus), qui correspond au concept moderne de « boucliers humains ». Ce terme désigne le fait que les ennemis se protègent en utilisant des musulmans comme boucliers.

Un débat a eu lieu parmi les juristes pour déterminer s'il est permis d'attaquer l'ennemi dans de telles circonstances. Ils s'accordent unanimement à dire que cela est autorisé en cas de nécessité, lorsque l'abandon de cette pratique entraînerait un préjudice plus grave. Cela permet alors de choisir le moindre mal.

Ces juristes s'appuient sur le verset suivant :

**« Ce sont eux qui ont mécru et qui vous ont empêchés de vous rendre à la Mosquée Sacrée. Ils ont empêché les sacrifices en entravant l'accès à leur lieu d'immolation. Si ce n'étaient des hommes et des femmes qui croient que vous risquez de piétiner par inadvertance, -vous rendant ainsi coupables d'un acte infâme, - [il vous aurait été permis de livrer combat à l'ennemi] afin qu'Allah Reçût qui Il Veut au sein de Sa Miséricorde. Si ces [croyants des deux sexes] s'étaient distingués [des incroyants], Nous aurions Fait Subir à ces derniers un châtement douloureux... »** ((Qur'ân, 48 : 25).

Ce noble verset a été révélé à propos de ceux qui, parmi les musulmans, étaient retenus à La Mecque après le traité de Hudaibiyyah. Ainsi, la permission est conditionnée par la nécessité ; s'il est possible d'attaquer l'ennemi sans nuire aux musulmans, alors il est interdit de les utiliser comme boucliers.

### Fatwa sur le Tatarus : Origine et Contexte

La fatwa relative au Tatarus est apparue à une époque où les Tatars ont envahi les terres musulmanes et les ont profanées. Leur pratique consistait à capturer un certain nombre de musulmans, à les enchaîner et à les placer devant leurs

troupes lors de leurs combats contre les musulmans. Beaucoup de musulmans refusaient de les combattre et de les viser avec des flèches par peur de toucher les musulmans captifs avec eux. Ces captifs étaient appelés « *al-Turs* », et l'ensemble de la situation était dénommé « *al-Tatarus* ».

Ainsi, Ibn Taymiyya a émis un avis juridique à l'époque en faveur de la lutte contre les Tatars et a autorisé le meurtre des « *Turs* » musulmans sous certaines conditions. Avant lui, d'autres jurisconsultes comme Al-Qurtubi et Ibn Qudamah avaient également exprimé des avis similaires. Il a été dit : « *Et s'ils utilisent un musulman comme bouclier et qu'il n'est pas nécessaire de les viser, parce que la guerre n'est pas en cours, ou parce qu'il est possible de les atteindre sans cela, ou parce qu'ils ne représentent pas un danger, il n'est pas permis de les viser. Si quelqu'un les vise et touche un musulman, il doit le compenser. Mais si la nécessité de les viser est motivée par la crainte pour les musulmans, il est alors permis de les viser car c'est une situation de nécessité...* » Al-Layth ibn Sa'd a dit : « *Il est préférable de ne pas ouvrir une forteresse que de tuer un musulman sans raison.* » Et Al-Awza'i a dit : « *Comment peut-on viser ceux que l'on ne voit pas ? Ils visent uniquement les enfants des musulmans.* »<sup>6</sup>

Comme d'autres jurisconsultes, ils ont également discuté de ces questions et ont établi des règles strictes. Cependant, en raison de la gravité des événements à l'époque d'Ibn Taymiyya, la fatwa a été davantage associée à ce dernier. Certains groupuscules islamiques ont adopté cette fatwa, bien qu'il y ait eu une erreur d'analogie, sans tenir compte du principe selon lequel une fatwa peut changer en fonction des circonstances. Ce jugement est, en effet, conditionné par plusieurs facteurs, dont le fait que deux armées soient en guerre. Où sont donc ces deux armées en guerre ? Les musulmans tués sont-ils des prisonniers chez les non-musulmans ? De plus, ces étrangers sont sous protection, et il est interdit de verser leur sang.

### **Définition de l'expression dans le contexte moderne :**

**Les *drū'* (boucliers)**, pluriel de « *dir'* (bouclier) » ; et le terme « *dir'* » en langue arabe, est une arme utilisée par le combattant pour repousser les coups de

---

<sup>6</sup> Al-Mughni d'Ibn Qudama, 12/675).

l'ennemi. Il s'agit d'une pièce de métal que l'on tient au centre avec la main pour se protéger des lames.

L'utilisation de civils dans les guerres et les conflits armés a été surnommée « **boucliers humains** », car les civils jouent le rôle des boucliers traditionnels en protégeant les parties du conflit qu'ils utilisent.

**D'un point de vue technique, les boucliers humains** désignent l'utilisation de personnes protégées par le droit international humanitaire, comme les prisonniers de guerre ou les civils, pour dissuader des attaques contre des combattants ou des sites militaires.

Cela peut également signifier l'utilisation d'un groupe de personnes, civiles ou militaires – pour protéger des installations sensibles en temps de guerre, telles que des centres militaires, des installations stratégiques, des barrages, ou des ponts... en les déployant autour de ces installations. Ce procédé place ainsi l'ennemi devant un dilemme moral qui l'empêche de cibler les installations à protéger.

De même, les civils deviennent des boucliers humains si l'une des parties au conflit mène des opérations militaires depuis des sites civils, notamment des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte et des zones résidentielles, car cela entraîne inévitablement la transformation des civils en boucliers humains.

## **Exemples d'utilisation de boucliers humains dans les guerres :**

### **Première Guerre mondiale (1914) :**

Pendant la Première Guerre mondiale, en 1914, l'armée allemande a utilisé des civils belges comme boucliers humains dans ses batailles terrestres contre les forces alliées.

### **Seconde Guerre mondiale (1939-1945) :**

Le commandant allemand Gottlob Berger a reconnu l'existence d'un plan approuvé par Hitler visant à créer des camps pour les prisonniers de guerre britanniques et américains dans les grandes villes allemandes afin de les protéger des raids aériens des Alliés. Cependant, le plan n'a pas été exécuté lorsque Berger a réalisé qu'il violerait la Convention de Genève de 1929 s'il mettait ce projet à exécution et a prétexté l'absence de barbelés suffisants pour établir ces camps.

### **Invasion du Koweït par l'Irak en 1990 :**

Après l'invasion, le Président irakien Saddam Hussein a utilisé des ressortissants occidentaux comme boucliers humains pour dissuader leurs pays de participer à une coalition internationale visant à frapper l'Irak. Selon les médias occidentaux, certains de ces ressortissants sont apparus aux côtés de Saddam Hussein lors d'une réunion dans son palais en signe de leur soutien. Toutefois, des rapports ont indiqué que cela s'était fait contre leur gré, tandis que d'autres étaient détenus dans des installations militaires et industrielles.

### **Guerre en Afghanistan :**

Le mouvement taliban, alors au pouvoir, a utilisé des femmes et des enfants comme boucliers humains contre les attaques des forces de la coalition dans des incidents séparés, en 2006, 2007, et 2008, selon les journaux britanniques *The Times* et *The Telegraph* ainsi que la chaîne australienne *ABC*.

### **Invasion américaine de l'Irak :**

L'officier américain Scott Ewing a mentionné que, durant son service en Irak entre 2005 et 2006, les forces américaines distribuait des bonbons aux enfants irakiens pour qu'ils restent autour de leurs chars, les utilisant ainsi comme une forme de protection contre les attaques de la résistance.

#### **Deuxième *Intifada* palestinienne (2005-2006) :**

Selon des responsables israéliens, ainsi que les organisations Amnesty International et Human Rights Watch, les forces israéliennes ont utilisé des civils palestiniens comme boucliers humains dans environ 1 200 occasions.

#### **Guerre de Gaza de 2008-2009 :**

Pendant cette guerre, qu'Israël a appelée « Plomb durci », Amnesty International et l'organisation « Briser le silence » ont accusé Israël d'avoir utilisé des civils, y compris des enfants, comme boucliers humains pour protéger les positions des forces israéliennes lors d'incursions dans la bande de Gaza et pour marcher devant les véhicules militaires lors de l'assaut d'une maison soupçonnée d'être piégée.

#### **Guerre de Gaza 2014 :**

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a accusé Israël de continuer à utiliser des enfants palestiniens comme boucliers humains et de les forcer à travailler comme guides.

#### **Guerre du Liban 2006 :**

Israël a accusé le Hezbollah d'utiliser des civils pour protéger les sites de lancement de roquettes, mais une enquête indépendante menée par Human Rights Watch a conclu que le Hezbollah n'avait forcé personne à se trouver sur ces sites.

#### **Guerre civile en Libye en 2011 :**

Certains partisans du président libyen Mouammar Kadhafi ont servi de boucliers humains dans les zones d'exclusion aérienne pour protéger le siège de Kadhafi et les aéroports libyens.

### **La guerre civile en Syrie (2011 à ce jour) :**

L'organisation « *Human Rights Watch* » a accusé l'armée syrienne et ses milices d'utiliser les civils dans les villes comme boucliers humains lorsqu'ils avancent dans des zones contrôlées par l'opposition armée.

D'autre part, des rapports d'actualité fin octobre 2015 ont fait état du recours par l'un des groupes d'opposition, dénommé l'Armée de l'Islam, à des personnes qu'ils décrivent comme des officiers iraniens capturés et leurs épouses, utilisées comme boucliers humains sur les toits des maisons dans la ville de Douma, après une série de frappes aériennes ciblant des habitations et faisant des centaines de victimes. Des sources ont précisé que ces détenus sont des Syriens loyaux au président Assad et non des Iraniens.

L'Organisation « Daech » a également l'habitude d'utiliser des femmes et des enfants comme boucliers humains pour éviter les frappes aériennes de la coalition internationale.

## **Les chaînes de volontaires et la position de l'Islam à leur égard**

Un groupe de militants, dont le nombre variait de 2 000 à 5 000 personnes, s'est porté volontaire pour se rendre en Irak avant l'invasion américaine en 2003 et a formé des chaînes humaines autour des installations civiles importantes. Après le début de la guerre, aucune de ces installations n'a été ciblée.

En 2003, l'organisation Rabbins pour les Droits de l'Homme a accepté de former une chaîne humaine pour protéger les agriculteurs palestiniens pendant la récolte des olives, afin de les préserver des attaques des colons.

De même, les militants Rachel Corrie et Tom Hurndall, membres du Mouvement International de Solidarité, ont sacrifié leur vie en 2003 et 2004 respectivement, lorsqu'ils se sont portés volontaires pour protéger les maisons palestiniennes que l'armée israélienne détruisait et pour éviter l'occupation des terres par les colons.

Le Mouvement International de Solidarité a rejeté l'expression de « boucliers humains » pour décrire les actions des volontaires, une position également soutenue par *Amnesty International*, qui souligne que les chaînes humaines volontaires sont une forme de protestation pacifique.

### **Quelle est la position de l'Islam à l'égard des chaînes de volontaires ?**

L'Islam autorise les chaînes de volontaires, à condition qu'elles soient motivées par des intentions louables, conformément au principe selon lequel « les actions sont jugées en fonction de leurs intentions ». Cependant, cette condition est soumise à la garantie de la sécurité personnelle. Si une personne n'est pas certaine d'être en sécurité, cela devient interdit, conformément au sens général du verset coranique : « ***Et ne vous jetez pas vous-mêmes dans la destruction avec vos propres mains*** » (Qur'ān, 2 :195).

## **Les principes fondamentaux de l'Islam en matière de protection des civils<sup>7</sup>**

L'Islam assure la protection des non-combattants. Voici un résumé des principes à ce sujet :

### **Premier principe : protection des civils et des non-combattants**

La jurisprudence islamique insiste sur le fait de ne pas cibler intentionnellement les civils non combattants pendant les opérations de combat. Le Coran dit : « ***Et combattez dans le chemin d'Allah ceux qui vous combattent, mais ne commettez pas d'excès*** » (Qur'ān, 2 :190).

La Sunna précise les personnes à protéger durant les combats, tant qu'elles ne participent pas directement aux hostilités à savoir : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les moines, et les « *'asif* » (les travailleurs employés pour des services spécifiques auprès de l'ennemi sans participer aux combats réels).

À l'époque, les « *'asif* » étaient chargés de s'occuper des animaux et des biens personnels des combattants. Dans un contexte moderne, ces catégories pourraient être comparées aux membres des équipes médicales (militaires et civiles), aux journalistes militaires, et à tous les autres individus au sein de l'armée ennemie qui ne participent pas aux combats directs.

Il en va de même pour les personnes malades, les aveugles, les handicapés, les personnes ayant des troubles mentaux, ainsi que les agriculteurs, les commerçants et les artisans, sauf s'ils participent aux combats.

### **Deuxième principe : interdiction de l'utilisation des armes de destruction ayant des effets indiscriminés**

Bien que les armes utilisées par les musulmans au début de l'histoire islamique aient été rudimentaires et aient eu une capacité de destruction limitée, les jurisconsultes musulmans ont veillé à établir des règles concernant l'utilisation des armes à caractère indiscriminé, telles que les catapultes (machines à lancer

---

<sup>7</sup> À consulter : "**La loi de la guerre en Islam**" par Dr. Ahmed Daoudi, article publié sur le réseau Internet.

de grosses pierres), les flèches empoisonnées et les flèches enflammées en s'appuyant sur le verset coranique suivant : **« C'est pourquoi Nous avons prescrit aux enfants d'Israël ceci : Quiconque tue une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur terre est à assimiler au meurtrier de tout le genre humain. Quiconque fait revivre une personne doit être considéré comme ayant fait revivre tout le genre humain ! Nos Messagers leur ont apporté des preuves évidentes. Mais par la suite, beaucoup d'entre eux commirent des excès sur terre. »** (Qur'ân, 5:32).

### **Troisième principe : Interdiction des migrations indiscriminées**

Dans le souci de respecter le principe de distinction entre les combattants et les non-combattants, deux méthodes ont été définies : le *bayat* (c'est-à-dire les attaques nocturnes contre l'ennemi) et le *tatarus* (c'est-à-dire l'utilisation de boucliers humains). Ces pratiques avaient pour but de préserver la vie des personnes non impliquées dans les combats.

Conformément à ces règles établies en Islam, l'utilisation de boucliers humains est interdite pour les deux camps en guerre.

Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre maître Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

## **Préface**

## **Introduction générale**

## **Définition de l'expression**

## **Avis sur le *tatarus* : origine et contexte**

## **Définition de l'expression dans le contexte moderne**

## **Exemples d'utilisation des boucliers humains dans les guerres :**

- Première Guerre mondiale
- Seconde Guerre mondiale
- Invasion du Koweït par l'Irak en 1990
- Guerre en Afghanistan
- Invasion américaine de l'Irak
- Seconde *Intifada* palestinienne (2000-2005)
- Guerre de Gaza en 2014
- Guerre du Liban en 2006
- Guerre civile en Libye en 2011
- Guerre civile en Syrie (2011 à ce jour)

## **Les chaînes de volontaires et la position de l'Islam à leur égard**

## **La position de l'Islam à l'égard des chaînes de volontaires**

## **Principes fondamentaux de l'Islam en matière de protection des civils :**

- Premièrement : Protection des civils et des non-combattants
- Deuxièmement : Interdiction de l'utilisation des armes de destruction indiscriminée

– Troisièmement : Interdiction des migrations indiscriminées

## **Table des matières**